

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mars, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC
Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX
Joël, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), Mme
WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle),
M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 19/03/2023

2. Subventions 2023 aux associations.

La commission sports, associations et gestion des salles communales a travaillé sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023 telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.

D'une manière générale, les subventions accordées ne sont versées que :

- si le dossier de demande est adressé à la commune dans les délais impartis,
- si le dossier est complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder pour l'année 2023 les subventions telles qu'elles apparaissent sur le document annexé,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes le cas échéant ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

